

La sécurité retrouve son dynamisme

Avec une croissance qui reprend un peu de vigueur et des clients attachés aux innovations technologiques, la profession de la sécurité est de nouveau sur une pente ascendante après plusieurs années de morosité. De plus, elle bénéficie d'une reconnaissance nettement plus marquée de la part des pouvoirs publics.



© roza/fotolia

Cap sur la professionnalisation ! Longtemps espérée mais sans réelle évolution concrète, cette tendance positive semble aujourd'hui solidement ancrée dans la pratique des activités de sécurité privée. Plusieurs signes le montrent clairement. Tout d'abord, les donneurs d'ordre font preuve d'une plus grande maturité dans le choix de leurs fournisseurs et des solutions adoptées. La priorité n'est plus de parvenir au prix le plus bas, mais de trouver un dispositif qui corresponde réellement aux besoins. C'est un vrai changement de mentalité qui s'accompagne d'ailleurs d'un périmètre d'activité plus large pour les directeurs sécurité. Outre leur mission classique de protection des biens et des personnes, ils sont désormais bien plus souvent aussi en charge de la protection de l'information, de la prévention du terrorisme, de la sécurité sanitaire, de la gestion des voyages sécurisés des collaborateurs à l'étranger, etc.

Dans cette profession rajeunie et davantage écoutée de leur direction générale, le recours aux nouvelles technologies suscite moins de freins : l'utilisation de drones de surveillance, de caméras reliées via le réseau internet, de systèmes de contrôle d'accès biométrique ou d'applications déportées dans le « cloud » rencontrent un réel intérêt. Cette demande positionnée sur des applications plus sophistiquées stimule évidemment les sociétés de sécurité. Elle incite même les entreprises de gardiennage

classiques à compléter leur offre par des prestations de sécurité électronique. L'innovation devient un maître mot dans cette profession qui était assez peu ouverte aux nouvelles technologies jusqu'à une période récente.

Progression plus rapide de la sécurité électronique

Cette tendance se traduit dans les chiffres. Les activités liées à la sécurité électronique progressent à un rythme annuel supérieur à 4,5 %, soit deux fois plus vite que l'ensemble du marché de la sécurité qui regroupe également la surveillance humaine et la sécurité physique et anti-incendie. A telle enseigne que la sécurité électronique a représenté 51 % du marché total de la sécurité en 2014 contre 36 % dix ans plus tôt et seulement 26 % en 1994, selon les statistiques parues dans l'Atlas édité par En Toute Sécurité. L'accélération est donc significative au cours des dernières années et devrait d'ailleurs se poursuivre.

La progression du CA des entreprises de sécurité a repris une pente ascendante en 2014 avec une hausse légèrement supérieure à 2 % contre +1,8 % en 2013, +2,8 % l'année précédente et +4,4 % en 2011. La tendance devrait se confirmer en 2015 avec une augmentation des revenus de plus de 3 %, selon les estimations d'En Toute Sécurité. 2013 a donc été la plus mauvaise année de toute l'histoire de la profession, à

la seule exception d'un millésime 2009 catastrophique qui s'était soldé par un recul de 1 % du CA des sociétés de sécurité. Le marché global (évalué à 23,4 milliards d'€) présentait des évolutions contrastées selon les secteurs d'activité. Alors que l'intervention sur alarme reculait de 1,7 % en 2013, la sécurité anti-incendie de 1,6 %, la serrurerie de 0,5 %, le transport de fonds de 0,3 %, le gardiennage de 0,1 %, la télésurveillance résidentielle progressait en revanche de 6,8 %, les équipements de sécurité intérieure de l'Etat de 6,3 %, la cybersécurité de 5,5 %, la vidéosurveillance de 3,2 % et le contrôle d'accès de 2,4 %, etc.

Autre point positif, l'amélioration des performances financières des sociétés de sécurité, grâce aux mesures de restructuration prises, à une focalisation sur les créneaux les plus porteurs et les plus rentables. C'est ainsi qu'en 2013, 73 % des entreprises affichaient des bénéfices contre 68 % l'année précédente, 63 % en 2011 et 58 % en 2010. La tendance est d'ailleurs également marquée sur le créneau hyperconcurrentiel du gardiennage (voir graphique ci-contre) où 34 % des sociétés étaient rentables en 2011 contre 52 % trois ans plus tard. « Tous les indicateurs sont au vert pour Securitas France », résume Michel Mathieu son PDG qui a annoncé une reprise de la croissance et une nette amélioration de la marge en 2014. Quand le leader du marché va bien, tous les opérateurs peuvent se ré-

Les dix principales sociétés de gardiennage en France

Chiffre d'affaires en millions d'euros. Y compris la sûreté aéroportuaire et l'intervention sur alarme.

Rang		2014	2013	2012	2011	2010
1	Securitas France	565	553	592	630	615
2	Seris Security	290	283	300	293	246
3	Fiducial Private Security ⁽¹⁾	173	123	120	170	216
4	Prosecur France	147	146	140	110	104
5	Onet Sécurité	138	144	140	143	142
6	Atalian Pôle Sûreté	134	129	105	95	81
7	Samsic Sécurité	125	121	110	94	91
8	ICTS	118	117	140	132	121
*	Sécuralliance	75	66	–	–	–
9	Groupe Challancin	60	61	70	52	39
10	SNGST	55	54	46	43	37

Informations récoltées par En Toute Sécurité. Pour 2014, il s'agit d'estimations, effectuées en mars 2015

⁽¹⁾ Fiducial a racheté certains actifs de Neo Security en septembre 2012 et le gardiennage de Faceo en janvier 2014. Pour les années précédentes, il s'agit donc des chiffres de Neo.

La redistribution des cartes s'accélère dans le gardiennage, soit en raison de quelques acquisitions, soit grâce à une croissance organique plus ou moins marquée selon les opérateurs.

Le leader, Securitas, a enrayé en 2014 une tendance à la perte de CA constatée depuis trois ans. Seris – qui dispose d'une importante activité en Belgique – reste son challenger. Malgré une certaine décroissance, Fiducial gagne trois places à cause de l'acquisition de Faceo Sécurité Prévention (groupe Vinci) qui était classé au 9^{ème} rang en 2013. Pour sa part, Prosecur rétrograde au quatrième rang, tandis que les six groupes suivants restent tous dans le même ordre.

* En additionnant le CA des Sociétés constituant le GIE Sécuralliance on obtient un CA cumulé de 75 M€ en 2014. Ce qui permet de l'intégrer dans cette liste, mais hors classement.

jouir, car c'est un signe positif pour l'ensemble de la profession.

Les sociétés de sécurité recommencent également à embaucher de manière significative. Alors que la population stagnait autour de 252 000 salariés et avait même tendance à diminuer en 2009 et 2011-2012, les effectifs ont gonflé de 0,2 % en 2014 et devrait croître de 0,8 % en 2015, selon les estimations d'En Toute Sécurité. Une heureuse exception en cette période de chômage massif et de croissance nulle de l'économie française.

Changement d'attitude des pouvoirs publics

Mais l'évolution la plus réconfortante vient des pouvoirs publics dont le discours a radicalement changé par rapport aux critiques récurrentes entendues comme une litanie depuis plusieurs décennies. Alors que Bernard Cazeneuve parle de « relations de confiance » entre l'Etat et la sécurité privée (*lire ci-contre*), Alain Bauer, président du CNAPS, l'organe de régulation de

la profession, affirme que la profession est « devenue respectable, si bien qu'elle est respectée », estimant que la France se trouve dans une situation comparable à celle de la Belgique ou de l'Espagne qui sont des pays considérés comme des modèles en matière de sécurité privée.

Ce changement d'attitude s'est également manifesté durant le mois de janvier après les attentats terroristes à Paris. Dans l'après-midi même du jour de l'attaque contre Charlie Hebdo, des agents supplémentaires étaient postés dans des sites jugés sensibles : enseignes de distribution, lieux recevant du public, médias, hôtels de luxe, etc. Une performance qui a contribué à redorer l'image de la profession, y compris auprès du grand public : l'agent de sécurité est désormais considéré comme un protecteur et devient ainsi légitime, souligne Frédéric Ocqueteau, sociologue, spécialiste des questions de sécurité.

Seul bémol : l'abandon du grand projet de loi sur la sécurité qui devait remplacer celle

PARTENARIAT DE CONFIANCE AVEC LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

« La sécurité privée a accompli des progrès "considérables" en matière de professionnalisation et de moralité » : ce constat est venu du ministre de l'Intérieur en personne. S'exprimant en décembre 2014 lors des Assises de la sécurité privée, Bernard Cazeneuve a déclaré qu'il « est temps de franchir un nouveau cap et de mettre un terme aux pratiques délictueuses ». Afin de nouer un « partenariat de confiance » entre sécurité publique et privée pour mettre en place une co-production de sécurité « à la française », il a souligné que la priorité était donnée à une réforme de la formation des personnels. Elle consistera à instaurer une autorisation d'exercer pour les centres de formation, à créer des référentiels par branche d'activité, tandis que le CNAPS aura la maîtrise du contrôle national des examens, mais pas du contenu des formations elles-mêmes.

Les partenariats entre forces de l'ordre et sociétés de sécurité privée s'effectueront à l'initiative des préfets qui pourront signer des conventions locales. La concrétisation de cette nouvelle approche sera symbolisée lors de la Coupe de football de l'Euro 2016 durant laquelle une coordination étroite sera nouée. Un exemple parmi d'autres : les agents de sécurité auront la faculté de signaler auprès de la police ou de la gendarmerie les faits de violence envers les personnes dont ils seront témoins. Dans cette même optique de moralisation, le renouvellement de la carte professionnelle des agents sera subordonné au passage d'un stage.

de 1983. Devant initialement être voté en 2013, ce texte législatif a été reporté à plusieurs reprises, puis tout simplement remplacé par des projets de dispositifs réglementaires ou de simples conventions. Une procédure jugée « plus simple, efficace et rapide ». Il n'empêche, aucune décision n'est entrée dans les faits durant le premier trimestre 2015, contrairement à ce qui avait été annoncé. Dommage, car la mobilisation de la profession avait été grande durant deux ans pour participer à la concertation mise en place par les autorités.

Davantage d'entreprises de gardiennage rentables

	2009	2010	2011	2012	2013	2014 ⁽¹⁾
Sociétés de sécurité bénéficiaires	44 %	40 %	34 %	39 %	50 %	52 %
A l'équilibre	12 %	14 %	17 %	13 %	9 %	9 %
En perte	29 %	27 %	27 %	26 %	19 %	18 %
En faillite	15 %	19 %	22 %	22 %	23 %	22 %

⁽¹⁾ Pour 2014, il s'agit d'estimations, effectuées en mars 2015.

Source : Atlas d'En Toute Sécurité

F Patrick Haas,
Directeur des publications
En Toute Sécurité

N.B. : tous les chiffres mentionnés dans ce texte sont extraits de l'Atlas d'En Toute Sécurité (www.security-info.com)